

Art. 1 - Organisation :

L'association «Trail du Galibier», en collaboration avec la commune de Valloire, organise le vendredi 17 août une montée sèche, la «Verticale de La Brive», le dimanche 19 août 2018 le «Trail du Galibier», le «Trail des Aiguilles», le challenge Philippe BARBAROT et la «Pom-Pom» compétitions de course à pied en montagne (Trails) ouvertes aux hommes et aux femmes nés avant **1997** pour le «Trail Valloire Galibier», avant **2000** pour le «Trail des Aiguilles» et le challenge BARBAROT, avant **2002** pour la «Pom-Pom», licencié(e)s ou non.

Art. 2 - Conditions d'admission :

Conformément à la loi du 23 mars 1999, les inscriptions ne seront enregistrées que si elles sont accompagnées de la photocopie d'une licence sportive en cours de validité ou, pour les non-licenciés d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive en compétition, datant de moins d'un an le jour de la course. Ces documents devront obligatoirement être présentés lors du retrait du dossard, la veille de la course ou le matin avant le départ. Les photocopies seront conservées par l'organisation en tant que justificatif en cas d'accident. En l'absence de l'un ou l'autre de ces documents il ne sera pas remis de dossard.

Il ne sera pas envoyé de courrier de confirmation d'obtention de dossard.

Art. 3 – Inscriptions :

Le prix de l'inscription pour chacune des courses est fixé à :

- Verticale de la Brive : 15€ (inscriptions sur place le jour de l'épreuve).
- Trail du Galibier : 30€ jusqu'au 14 juillet 2018, il passe à 40€ jusqu'au 17 août minuit et à 50 € audelà.
- Trail des Aiguilles : 25€ jusqu'au 14 juillet 2018, il passe à 35€ jusqu'au 17 août minuit et à 45 € audelà.
- Challenge Philippe BARBAROT : 40€ jusqu'au 14 juillet 2018, il passe à 50€ par binôme (donc pour 2 personnes) jusqu'au 17 août minuit et à 60 € audelà.
- "POM-POM" (10km) : 20€ jusqu'au 17 août 2018 minuit et à 30 € audelà.

L'organisation reverse 1 € par dossard à l'association «Enfance Espérance».

Les règlements sont à libeller à l'ordre de : «Trail du Galibier».

Les bulletins d'inscription pourront être envoyés ou remis à l'office du tourisme de Valloire, route des grandes Alpes 73450 Valloire tel. : 0479590396

Les inscriptions peuvent aussi se faire en ligne sur le site : l-chrono.com

- Fermeture des inscriptions en ligne le vendredi 17 août à minuit.

Art. 4 – Les parcours :

Cinq épreuves sont proposées sur trois parcours distincts:

- K.V. : au départ du pied des pistes du Crey du Quart, à Valloire, arrivée au sommet de la télécabine de La Brive.
- «Trail Valloire Galibier» : ouvert aux coureurs en individuel. Départ (7h00) et arrivée à Valloire via : le plan d'Orient, le col des Rochilles, le col des Cerces, le col du Galibier, la table d'orientation du Galibier, les «gypsières», la vallée de la Lauzette, Bonnenuit.
Distance 47kms. D+ / D- : 2630m.
- «Trail des Aiguilles» : ouvert aux coureurs en individuel. Départ (9h.) et arrivée à Valloire .
Distance 23kms. D+ / D- : 1330m.
- Challenge Philippe BARBAROT : sur l'itinéraire du «Trail des Aiguilles», par équipes de deux coureurs (binômes). **Les deux concurrents doivent courir ensemble la totalité du parcours, se soutenir, être solidaires.** Si le binôme n'est pas constitué au passage des contrôles, le premier sera retenu jusqu'à l'arrivée du second. Le temps pris en compte est celui du deuxième équipier.

- «La Pom-Pom» : parcours à allure libre sur la première partie du Trail des Aiguilles, sur une distance de 11km. et un dénivelé positif et négatif de 570m (départ 9h30.).

□

Attention : Les parcours sont indicatifs, ils peuvent être modifiés à tous moments, y compris en cours d'épreuve, pour des raisons de sécurité, de météo, ou pour toute autre raison laissée à la discrétion des organisateurs.

Équipements obligatoires contrôlés au départ : réserve d'eau, gobelet, couverture de survie, coupe-vent, sifflet.

Sont vivement conseillés sur le parcours du Trail du Galibier : bonnet, gants, bâton(s) de marche, fixés sur le sac sur les 2 premiers km.

Les concurrents doivent être en mesure d'évoluer en totale autonomie sur l'ensemble du parcours.

Art. 5 – Remise des dossards :

Pour le K.V. inscriptions (uniquement sur place) le vendredi de 14h à 17h30.

Pour les autres courses, les dernières inscriptions, dans la mesure des dossards disponibles, ainsi que le retrait des dossards auront lieu :

Le samedi 18 août de 15h. à 19h. sous le chapiteau dressé sur l'aire d'arrivée, à Valloire.

Le dimanche 19 août de 5h00 à 6h30 pour le «Trail Valloire Galibier» et de 7h. à 8h30 pour le «Trail du Télégraphe», le challenge Philippe BARBAROT et la «Pom-Pom», au même endroit.

Le nombre d'inscrits est limité à 700.

Art. 6 - Assistance :

Des postes de ravitaillement, contrôle et sécurité, seront installés le long du parcours, à Valloire, les Verneys, Bonnenuit, camp des Rochilles, Plan Lachat (eau) et au col du Galibier, **Attention :**

aucun gobelet ne sera disponible sur les points de ravitaillement, chaque concurrent devra se munir d'un gobelet personnel, ceci afin de réduire l'impact environnemental de la manifestation.

Art. 7 – Barrières horaires :

Barrières horaires - «Trail Valloire Galibier» : Plan Lachat : 12h30, Col du Galibier : 15h15. (la Verticale de la Brive, le Trail des Aiguilles, le challenge BARBAROT et la «Pom-Pom» ne font pas l'objet de barrières horaires).

Tout concurrent n'étant pas passé aux heures et lieux indiqués ne sera pas classé, il devra rendre son dossard et sa puce de chronométrage au contrôleur présent au point de passage. Les concurrents qui voudront continuer sur le parcours au delà de ces délais ne pourront plus compter sur l'appui des postes de contrôle et de l'organisation de l'épreuve.

Art. 8 – Sécurité :

La sécurité sera assurée par des postes de secours fixes et mobiles composés de secouristes et / ou de sapeurs pompiers. Un médecin urgentiste sera présent sur le parcours. Chaque contrôle est équipé de radios et de téléphones portables en relation avec les secours. Le parcours est balisé et fléché. Des serre-files à pied assureront également la sécurité. Chaque concurrent est tenu de porter aide et assistance à un concurrent en difficulté.

Art. 9 - Couverture photographique et audiovisuelle :

Les concurrents, du simple fait de leur engagement, autorisent l'organisation à utiliser toute photo ou image concernant l'événement, dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Art. 10 - Météo :

En cas de conditions météorologiques défavorables, l'organisation se réserve le droit de modifier la course (y compris durant le déroulement de celle-ci).

Art. 11 - Récompenses :

Pour le K.V. : un t-shirt technique et un ravitaillement seront offerts aux coureurs.

Pour les courses du dimanche : un tee-shirt technique et un repas seront offerts à chaque participant. Récompenses (non cumulables) au classement «scratch», aux trois premiers de chaque catégorie d'âge, dames et hommes, pour les Trails du Galibier, des Aiguilles et aux 10 premières dames et aux 10 premiers hommes de la POM-POM toutes catégories d'âges confondues, le challenge aura, lui, uniquement un classement «scratch» hommes, femmes et mixte, les 3 premiers binômes de chaque catégorie seront récompensés.

Les remises des prix auront lieu à : le vendredi 17 août à 19h pour le K.V., le dimanche 19 août à 15h pour le «Trail des Aiguilles», le challenge Philippe BARBAROT et la «Pom-Pom» et à 16h30 pour le «Trail Valloire Galibier», ces horaires pourront être modifiés par les organisateurs en fonction du nombre de concurrents parvenus à l'arrivée à l'heure prévue.

Art. 12 - Élimination :

Les concurrents pourront être éliminés pour absence de dossard, falsification du dossard, non passage à un poste de contrôle, dépassement des temps autorisés par les barrières horaires, pollution ou dégradation des sites traversés (jets de débris, sentiers coupés etc...), refus de se faire examiner par un médecin, non assistance à un concurrent suite à une défaillance. Toute personne souhaitant faire une réclamation, devra le faire oralement au 1er poste de contrôle rencontré et par écrit, à l'arrivée, auprès du directeur de la course.

Art. 13 - conditions générales :

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs concernant tout accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve.

Art. 14 – Assurance :

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance garantissant leur responsabilité civile individuelle accident, souscrite auprès de la MACIF. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux participants non licenciés de s'assurer personnellement.

Art. 15 – Annulation :

Sur présentation expresse d'un certificat médical, au moins 8 jours avant l'épreuve, un remboursement d'inscription pourra être fait. Aucune autre demande de remboursement quelle qu'en soit la raison ne sera prise en considération.

Pour nous contacter :

traildugalibier.com / mail [HYPERLINK mailto : jean-louis.martin19@orange.fr](mailto:jean-louis.martin19@orange.fr) »

Office du tourisme de Valloire tel. 0479590396